



M.J.C. JARVILLE - JEUNES
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège associatif : 3 rue François Evrard
54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023

Assemblée Générale du 27/06/2024

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Bureau

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du Bureau sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.





Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Battigny, le 24 juin 2024


Jean-Christophe AUBERT
Commissaire aux Comptes

**YZICO**

conseil & expertise

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. incorporelles / Avances et	1 176	1 081	95	331
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	39 517	36 425	3 092	1 647
Autres immobilisations corporelles	58 030	41 664	16 366	27 080
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	345		345	
Total I	99 069	79 170	19 899	29 058
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comman	4 265		4 265	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	6 783		6 783	3 933
Autres créances	185 121	1 500	183 621	176 416
Divers				
Disponibilités	533 870		533 870	500 944
Charges constatées d'avance	25 843		25 843	31 148
Total II	755 882	1 500	754 382	712 441
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	854 950	80 670	774 280	741 500

**YZICO**

conseil & expertise

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	89 000	89 000
Réserves pour projet de l'entité	89 000	89 000
Report à nouveau	467 531	441 192
Excédent ou déficit de l'exercice	-20 366	26 339
Situation nette (sous-total)	536 165	556 531
Subventions d'investissement	3 381	4 465
Total I	539 547	560 996
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	4 000	1 500
Total II	4 000	1 500
PROVISIONS		
Provisions pour charges	27 821	33 251
Total III	27 821	33 251
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Découverts et concours bancaires	153	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	153	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	135	135
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 572	11 851
Dettes fiscales et sociales	53 539	33 464
Autres dettes	266	9 229
Produits constatés d'avance	130 249	91 073
Total IV	202 913	145 752
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	774 280	741 500

Compte de fonctionnement

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Cotisations	10 980	1,52	8 861	1,13	2 119
Ventes de biens et de services	214 429		205 531		8 898
Ventes de biens	15 360	2,12	24 307	3,09	-8 947
Ventes de prestations services	199 069	27,54	181 224	23,02	17 845
Produits de tiers financeurs	514 590		612 192		-97 602
Concours publics et subventions d'exploita	497 510	68,82	572 895	72,77	-75 385
Contributions financières	17 080	2,36	39 297	4,99	-22 217
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts	21 278	2,94	56 618	7,19	-35 340
Autres produits	261	0,04	135	0,02	126
Total I	761 537	105,34	883 336	112,20	-121 798
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises	11 859	1,64	7 294	0,93	4 565
Autres achats et charges externes	250 423	34,64	240 530	30,55	9 893
Impôts, taxes et versements assimilés	12 850	1,78	12 082	1,53	768
Salaires et traitements	399 476	55,26	476 337	60,50	-76 860
Charges sociales	87 529	12,11	110 130	13,99	-22 600
Dotations aux amortissements et aux dépr	13 585	1,88	13 141	1,67	444
Reports en fonds dédiés	2 500	0,35			2 500
Autres charges	2 263	0,31	2 443	0,31	-180
Total II	780 486	107,96	861 957	109,48	-81 471
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-18 949	-2,62	21 379	2,72	-40 327
PRODUITS FINANCIERS					
D'autres valeurs mobilières et créances de	7 098	0,98	2 878	0,37	4 220
Total III	7 098	0,98	2 878	0,37	4 220
CHARGES FINANCIERES					
Total IV					
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	7 098	0,98	2 878	0,37	4 220
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	-11 850	-1,64	24 257	3,08	-36 107
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion	6 738	0,93	2 921	0,37	3 817
Reprises provisions, dép., et transferts de	1 084	0,15	955	0,12	129
Total V	7 822	1,08	3 876	0,49	3 947
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion	14 973	2,07	1 234	0,16	13 739
Dot. amortissements, aux dépréciations et	1 009	0,14	393	0,05	616
Total VI	15 982	2,21	1 627	0,21	14 355
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-8 160	-1,13	2 248	0,29	-10 408
Impôts sur les bénéfices (VIII)	356	0,05	166	0,02	189
Total des produits (I + III + V)	776 458	107,41	890 089	113,06	-113 631
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI)	796 824	110,22	863 751	109,71	-66 927
EXCEDENT OU DEFICIT	-20 366	-2,82	26 339	3,35	-46 704
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA					
Bénévolat	257 340		251 130		6 210

Compte de fonctionnement

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)
TOTAL	257 340		251 130		6 210
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO					
Mise à disposition gratuite	257 340		251 130		6 210
TOTAL	257 340		251 130		6 210

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MJC JARVILLE JEUNES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 774 280 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 20 366 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/06/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'objet de l'association est la création, la gestion et l'animation de la Maison des Jeunes et de la Culture de Jarville.

Les ressources de l'association se composent :

- des subventions de l'Etat, des collectivités et des Fédérations
- des cotisations des membres
- des contributions de financeurs extérieurs
- des recettes des manifestations

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le règlement ANC 2018-06 a été modifié par le règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Un changement de présentation des comptes en lien avec les aides aux postes a été effectué au cours de l'exercice. Les ASP sont enregistrés dans un compte 731100 en 2023 alors que les années antérieures, elles étaient comptabilisées dans le compte 740025 et 740100.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 2 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 6 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 2 à 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements

Règles et méthodes comptables

prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,22 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : Table réglementaire T2017-2019

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 176			1 176
Immobilisations incorporelles	1 176			1 176
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 542	2 975		39 517
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	19 706			19 706
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 220	1 105		38 325
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	93 468	4 080		97 548
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		345		345
Immobilisations financières		345		345
ACTIF IMMOBILISE	94 644	4 425		99 069

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		4 080	345	4 425
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		4 080	345	4 425
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations



YZICO

conseil & expertise

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	845	235		1 081
Immobilisations incorporelles	845	235		1 081
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 895	1 530		36 425
- Installations générales, agencements aménagements divers	165			515
- Matériel de transport	8 758	5 014		13 423
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 922	6 805		27 727
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	64 740	13 350		78 089
ACTIF IMMOBILISE	64 989	13 585		79 170

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 218 091 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	345		345
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 783	6 783	
Autres	185 121	185 121	
Charges constatées d'avance	25 843	25 843	
Total	218 091	217 746	345
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	781
Total	781

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves	89 000				89 000
Report à Nouveau	441 192	26 338			467 531
Excédent ou déficit de l'exercic	26 338	-26 338		20 366	-20 366
Situation nette	556 530			20 366	536 165
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	4 465			1 084	3 381
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	560 996			21 450	539 547

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	33 251		5 430		27 821
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	33 251	2 500			27 821
Total	66 502	2 500	5 430		55 642
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			5 430		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 202 778 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	153	153		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 572	18 572		
Dettes fiscales et sociales	53 539	53 539		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	266	266		
Produits constatés d'avance	130 249	130 249		
Total	202 778	202 778		

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS-FACTURE NON PARVENUES	5 039
PROVISION CP	16 739
CHARGES SOCIALES/ CONGES A PAYER	4 017
C.A.P. FORMATION CONTINUE	3 053
CHARGES A PAYER	254
Total	29 103

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	25 843		
Total	25 843		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	130 249		
Total	130 249		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 960 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		3 000				3 000
Subventions d'exploitation		6 000	479 483	1 920	7 107	494 510
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem					1 084	1 084
						498 594

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	620	
Autres charges	1 009	
Libéralités perçues		105
Subventions d'investissement virées au résultat		1 084
TOTAL	1 629	1 189

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 28 personnes dont 2 apprentis.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés	10	17	27	27
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	10	18	28	28

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 27 821 euros

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	257 340	251 130
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	257 340	251 130
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	257 340	251 130
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	257 340	251 130

Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
<i>CNDS développe</i>	1 500	1 500				1 500	
<i>Métropole Projete</i>		2 500				2 500	
Total	1 500	4 000				4 000	



M.J.C. JARVILLE - JEUNES
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège associatif : 3 rue François Evrard
54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les conventions réglementées

Assemblée Générale du 27/06/2024

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Battigny, le 24 juin 2024



Jean-Christophe AUBERT
Commissaire aux Comptes

